Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260622-DELCNE2026041-DE

Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 22 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, DE LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, LE BORGNE Isabelle, BELLIER Christian, HASLÉ Christelle, GÉRARD Patrick, DE LA BOUÈRE Valérie, AUPIED Isabelle, MICHAUD Sébastien, SURY Matthieu, GENDRY Carine, POTEVIN Pauline, PARAGE Virginie, COUDRAY Damien, BILLON Alexandre.

Absent(e)s excusé(e)s : JOUAULT Pascal, BELLIER Sakina.

Absent(e)s : /.

JOUAULT Pascal donne pouvoir à DUBOIS Mickaël, BELLIER Sakina donne pouvoir à LE BORGNE Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17
Nombre de pouvoirs : 2
Date de Convocation : 18 juin 2026.

Madame AUPIED Isabelle a été élue secrétaire de séance.

N° 2026.041 – Travaux voirie 2026 : attribution du marché

Mickaël DUBOIS, adjoint en charge de la voirie, rappelle qu'une consultation d'entreprises a été déposée sur la plateforme Mégalis Bretagne concernant le programme des travaux 2026 :

TRANCHE FERME
- Voie communale n° 11 « la Huperie » (réfection partie en bicouche)
- Chemin rural n° 154 « L'Orière » (purge).

Cinq entreprises ont remis une offre. Le rapport d'analyse des offres du service voirie de Vitré Communauté a classé les entreprises de la façon suivante :
1. EUROVIA
2. SECHE
3. COLAS
4. FTPB
5. PIGEON TP

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA.

…/…

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260622-DELCNE2026041-DE

…/…

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 19 voix de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 77 704,50 € HT, soit 93 245,40 € TTC,
- **Autorise** M. le Maire à signer le marché correspondant et d'éventuelles modifications en cours d'exécution (avenants).

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,